

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2023

Le vingt neuf septembre deux mille vingt trois à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Ercheu, légalement convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François Lamaire, maire.

Etaient présents : Lamaire François - Morel Nadine - Oyon René - Boddaert Dominique - Keller Lysiane - - Tiron Daniel - Sauveaux Pascal - Vanlangendonck Xavier - Delimauges Didier - Potier Nathalie.

Absents excusés : Boitel Catherine qui donne pouvoir à Boddaert Dominique - Teyssandier Sylvain qui donne pouvoir à Keller Lysiane - Jean-François Carpentier qui donne pouvoir à Sauveaux Pascal - Duhautoy Damien - Anne-Laure Buisset qui donne pouvoir à Lamaire François.

Secrétaire de séance : Didier Delimauges

Publié le 6 octobre 2023

Approbation du procès-verbal du 14 avril 2023

SUBVENTIONS 2023

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations de la commune et extérieures sur présentation du compte-rendu de l'assemblée générale et du relevé de compte :

- CCAS : 2 000€
- Club arcéen du 3ème âge : 180 € (unanimité)
- Ercheu Gym : 180 € (majorité 13 voix pour, 1 voix contre)
- Voisines et Compagnies : 180 € (majorité 13 voix pour, 1 voix contre)
- Société de chasse : 180 € (unanimité)
- Les Bouts d'choux (ABCDE) : 180 € (unanimité)
- Comité des fêtes d'Ercheu : 0 € (unanimité) Manque l'assemblée générale et aucune manifestation à part la brocante depuis 2 ans.
- Racing Club 2 Ercheu : 0 € (unanimité) La commune paie déjà les charges courantes (eau, électricité, taxe foncière, classement du terrain,...)
- Croix Rouge de Roye : 50 €
- les Restos du Cœur : 50 €

SUBVENTIONS FOURNITURES SCOLAIRES ET VOYAGES SCOLAIRES 2023/2024

Monsieur le maire propose de reconduire les subventions fournitures scolaires et voyages scolaires et d'augmenter de 5€ chaque subvention.

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité d'augmenter la subvention de 5€ soit une subvention de 60€ par élève de la classe de 6ème jusqu'à moins de 16 ans au 31 décembre 2023 sur présentation à la mairie de justificatifs d'achats d'au moins 60€ de fournitures scolaires et vêtements de sport, d'un certificat de scolarité et d'un RIB des parents avant le 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité d'augmenter la subvention de 5€ soit une subvention de 40€ aux enfants d'Ercheu participant à un voyage scolaire sur présentation d'un RIB et d'un justificatif du voyage.

ADHÉSION 2023 CAPEM

Le Centre d'Animation Pédagogique des Ecoles de la circonscription de Montdidier sollicite l'adhésion de la commune afin de soutenir leurs actions pédagogiques.

L'adhésion pour l'année 2023 s'élève à 42,20€.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité d'adhérer à la CAPEM en 2023 pour un montant de 42,20€.

LOYER COMMERCE ALIMENTAIRE

Monsieur le maire propose un loyer du montant de la taxe foncière pour la société Cocci'Kal qui loue le bâtiment à vocation alimentaire situé au 1 rue du bois à Ercheu, soit un loyer mensuel de 150€ par mois.

Vu la taxe foncière 2023,

Vu le bilan financier de la société Cocci'Kal

Considérant que la pérennité du commerce est essentielle pour la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le loyer du commerce alimentaire à 150€ mensuel du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

LOYER LOGEMENT 2 RUE DE LA RIVIERE BLEUE

Le logement communal situé au 2 rue de la rivière bleue, suite à des travaux de rénovation, va bientôt être disponible à la location.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de fixer le loyer à 500€ hors charges.

TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail avait été instauré à l'essai le mercredi matin.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à la majorité (1 voix pour et 13 voix contre) décide de mettre fin au télétravail.

De ce fait, la mairie sera fermée le lundi matin et ouverte le mercredi matin.

ACHAT PARCELLE ZM 137

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

- Que dans le cadre de l'achat du terrain sur lequel y est édifié un local à usage de vestiaires a décidé d'acquérir le terrain sise à Ercheu (80400), cadastré section ZM, N° 137, d'une contenance totale de vingt et un ares cinquante six centiares (21a 56ca) moyennant le prix de quinze mille euros (15 000,00€)

Après délibération, la commune d'Ercheu décide :

- de ne pas acquérir le terrain sise à Ercheu (80400) (2 voix pour, 9 voix contre, 3 abstentions), cadastré section ZM, N° 137, d'une contenance totale de vingt et un ares cinquante six centiares (21a 56ca) moyennant le prix de quinze mille euros (15 000,00€), frais d'acte notarié en sus.

- de faire une contre proposition à 10 000€.

ECLAIRAGE PUBLIC FDE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public à LED étudié par la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme. Si le conseil accepte, il sera établi entre la Fédération

Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement :

1^{ère} proposition sans ajout de luminaires :

| | |
|-------------------------------------------------------------------|-------------|
| * 20% du coût hors taxes (selon devis joint en annexe) | 17 920.00€ |
| * 70% du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes | 27 625.00€ |
| * la maîtrise d'œuvre 7% du coût HT des travaux | 9 034.00€ |
| * la TVA sur les travaux | 25 813.00€ |
| Montant total pris en charge par la Fédération | 80 392.00€ |
| - Contribution de la Commune | 83 520.00€ |
| TOTAL TTC | 163 912.00€ |

2^{ème} proposition avec ajout de luminaires :

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------|
| * 20% du coût hors taxes (172 675.00€ HT selon devis joint en annexe) | 26 606.00€ |
| * 70% du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes | 27 752.00€ |
| * la maîtrise d'œuvre 7% du coût HT des travaux | 12 087.00€ |
| * la TVA sur les travaux | 34 535.00€ |
| Montant total pris en charge par la Fédération | 100 980.00€ |
| - Contribution de la Commune | 118 317.00€ |
| TOTAL TTC | 219 297.00€ |

Sur les deux projets, la commune peut avoir une subvention supplémentaire entre 20 et 40%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit à l'unanimité la 2^{ème} proposition avec ajout de luminaires et décide :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 118 317.00€

QUESTIONS DIVERSES

- Nom école : Lors du dernier conseil d'école, plusieurs noms avaient été proposés pour l'école : Madeleine Riffaud et Lucienne Forestier Gaillard résistantes pendant la Seconde Guerre Mondiale. Les conseillers municipaux ont voté à la majorité contre les propositions faites et souhaitent plutôt soumettre le nom de personnes ayant contribué à l'histoire de la commune. Ces nouvelles suggestions seront présentées au prochain conseil d'école.
- Travaux voirie : Le chemin du Brûle a été bitumé alors qu'au départ c'était un gravillonnage qui était prévu. Le maire présente le comparatif avec le devis initial afin d'expliquer les modifications des travaux de voirie avec les mêmes coûts
- Elagage : Plusieurs arbres dépassent sur la voie publique. Le maire va demander aux propriétaires de faire le nécessaire.
- Accessibilité église : Une rampe est nécessaire pour accéder à l'église. Une rampe amovible sera installée.
- Travaux : Il est demandé de mettre une marquise à la poste afin de protéger de la pluie les personnes qui attendent à l'extérieur. Les toilettes sur la Place Saint Marc sont délabrés il est nécessaire de les rénover.

Séance levée à 21h34.

Réunion du conseil municipal du 29 septembre 2023 :

- **Délibération 22.2023 : Subventions 2023**
- **Délibération 23.2023 : Subvention fournitures scolaires et voyages scolaires 2023-2024**
- **Délibération 24.2023 : Adhésion 2023 CAPEM**
- **Délibération 25.2023 : Loyer commerce alimentaire**
- **Délibération 26.2023 : Loyer logement 2 rue de la rivière bleue**
- **Délibération 27.2023 : Télétravail**
- **Délibération 28.2023 : Achat parcelle ZM 137**
- **Délibération 29.2023 : Eclairage public FDE**

| NOM et prénom | Présents | Absents non excusés | Absents excusés/Pouvoir | Signature |
|--------------------------|-----------------|--------------------------------|------------------------------------|------------------|
| LAMAIRE François | X | | | |
| MOREL Nadine | X | | | |
| OYON René | X | | | |
| BODDAERT Dominique | X | | | |
| KELLER Lysiane | X | | | |
| BOITEL Catherine | | | Pouvoir à Boddaert Dominique | |
| CARPENTIER Jean-François | | | Pouvoir à Sauveaux Pascal | |
| DUHAUTOY Damien | | | X | |
| TEYSSANDIER Sylvain | | | Pouvoir à Keller Lysiane | |
| TIRON Daniel | X | | | |
| BUISSET Anne-Laure | | | Pouvoir à François LAMAIRE | |
| SAUVEAUX Pascal | X | | | |
| VANLANGENDONCK Xavier | X | | | |
| DELIMAUGES Didier | X | | | |
| POTIER Nathalie | X | | | |